

Belgia.

Copie A Insulation touchant le Colloque de la
for the King of Spain and the Deputies for the
Orange

219

217

Comme il a plu' a son Excellence faire assembler plusieurs se-
 et personnes pour auctre chose du conseil d'estat entre les
 des Commissaires ayans est' venue pour la pacification de la
 admises aux pays bas de la Mer, visiter les estats tant des
 Commissaires que des deputes du Prince d'Orange, Estats et
 d'Hollande, Zeelande, Brabant et Flandres et leurs assises de
 pour adviser et deliberer sur tout selon l'equite, et impo-
 de l'art. Et est tant les dits pays ouiges et leur d'ost con-
 des fait auctre les Commissaires et communication sur l'edict
 ont de plusieurs considerations, et apres avoir murement con-
 sultee, et communiqué de tout par symbole l'expressions
 de l'edict. Combien que pour plusieurs raisons et considerations
 trouvent en tous articles fort difficile et dangereux de fonder
 quelque article et resolu' aduis sur un affaire de si grand
 et principalement sans avoir bien en regardi aults parties
 de la volente et intention expresse de la Maest' pour les de-
 respects, fidelitez, convenances et occasions, qui appartiennent
 a un royaume et imperium d'ange les dits affaires, en que-
 et pie' est fait auquel le conseil presant avoit peu de lieu
 que ne qui est en un temps se passant l'execution ne
 praticable apres estant desordres d'accommoder le remede de
 convenances du temps et necessitez se representant. Ne la
 pour obeyr a son Excellence requirant les necessitez du pays avec
 et prompt remede Les susdits appellees et assemblees par
 Zele' et affection qu'ils ont au service de Dieu, de sa Maest'
 medesment des affaires, pour par quelque moyen pourve-
 et panser les dits troubles, ont est' admis et deliberer
 comme et archies d'innocentz comme grandement misables
 necessaires pour l'edict pacification, et mettre tout ce pays
 en bon repos et tranquillite, se sont humblement
 ben plaisir de sa Maest' de son Excellence

Il demerendit que vices les adversaires par leurs efforts
 et malheur demandent au nom de l'edict l'execution de
 toutes les ne venient aucunement rompre La communication
 d'innocentz, mais plus est regardé tout le monde pour la d'edict

X

et continuer, et si aucunement possible, et même à bonne fin
et pour non faire desperer les bons Catholiques & bons d'Espa-
& Hollande et Zeelande, aussy pour tant milions d'hommes & d'hommes
des subiectz des autres pays & d'hommes & de biens de l'Espa-
gne à cause des fureurs & dommages soufferts par plusieurs années
et qu'ilz souffrent encore & souffriront par cette cruelle
interdiction, pourroient aussy tomber en quelque incommodité
prejudiciable tant à eux que à sa Majesté, s'ils estoient de l'Espa-
gne de l'Espoir de Ladite pacification.

D'autant que Ladite communication, nécessaire pour rompre
l'Empire des hérétiques & des Calvinistes, de l'Espa-
gne & de tous autres & d'hommes, et d'hommes de tous
pays d'Espa- & de Zeelande, & qu'ilz ne laisseront (estant
rompre Ladite pacification) de pratiquer et de faire d'autres
plus grande de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
d'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
de leur Prince & de leur Prince, & que jusques à présent n'a pu
Ledit Prince d'Espa- vouloir admettre, administrant le bon
sens de sa Majesté, ne peuvent être hétérodoxes
& de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
que à sa main, une belle dame de Naples (d'Espa- & de Zeelande)
plus d'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
ne la vult perdre d'aucune condition, & que n'y a d'autre
conscience, & pour la même, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
vaut & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
en perdre leur protection, pour ne se mettre & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
contre un tel si puissant & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
jaloux de l'un des voisins que l'autre, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
pour & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
les assister & favoriser d'argent, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
songer, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
qui ont fait jusques à présent, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
se reconduire en république, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
se busent & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande
et assistent pour se reconduire contre leurs forces, par un
relaxer en sera le plus difficile & de l'Espa- & de Zeelande, & de l'Espa- & de Zeelande.



raison de quoy est mesme de haster la reduction desdits pa
 atland que par quelque dieu des bons Catholiques & pa
 se meurent vaine sans aucun et surdieu & leur leur et pe
 y trouvant brutes que qui ne pleurent des villes et places, y
 vint que fait plus que la remission des d'oyes se nomme
 rebellion et desist ne reconnoissent dieu ne leur Prince, &
 plus nous nous estouions du bon espoir que se peut avoir
 apres leur de leur reduction desdits, de fait que les d'oyes
 usent de grandissime diligence pour parvenir la remission
 tous des d'oyes de venir a leur escole ou seigneurie de
 d'oyes en leurs d'oyes opinions ayans aussi instrum
 de la ville de Leyde pour les plus auant, et se verra
 de surplus du peuple a frequenter leurs sermons ordinaires
 francalleu que par tous moyens et manieres possibles, et
 se, verra ou verra de leur de maniere que le
 ne soit qu'a la diminution des Catholiques et de la d'oyes
 et augmente les forces des d'oyes, et d'ailleurs plus
 de leur maigreur se fait, ne se perdent du temps
 moy se remuement, par ce que le nombre des d'oyes
 et profecteur grandement diminue, et qui est mis
 oy d'oyes brutes passe quelque temps la religion fut
 plus facilement usure et se fissent les d'oyes
 d'oyes et de leur d'oyes se verra, dont y
 que nous quoy leur a pres de maintenant, dont y
 persimur la consequence de nos d'oyes verra
 et pour fine ameliorer l'age reduction, et a nous d'oyes
 plus avoir d'oyes verra principaux a savoir la guerre au
 purification.

Quant a la guerre d'oyes d'oyes et quoy passe des d'oyes
 d'oyes et le surdieu qui y est d'oyes fait grandement
 que pour l'advenir oy ne pourra se faire grand fait par le
 d'oyes de au verra d'oyes des d'oyes d'oyes, les
 verra d'oyes verra les villes et places et d'oyes
 d'oyes a pres de maintenant, dont y
 au fait de la guerre d'oyes sont apres leur et que nos
 fait par hure que par par le d'oyes plus grandement
 et verra finis de paiement et toutes d'oyes provisions, et

meublement des vils plus lors impitoyable l'entree et progrez
d'indignes, ny parvenant de puis a la redroiture des villes et pays
par une simple oraison. Il est grandement a veandre que par les
saints des autres pays qui sont encores parz l'obedissance de
Mare, tant pour les forces qu'ils ont, et les villes et places qui
sont plus de temps plus fidelites qu'au paravant et les juges
duz Hollande et Zeelande d'indignes quasi tous sedans y
par voye d'argent, n'aura plus grand avantage de se faire les festes
d'indignes de qu'on n'ont adint quee que fustre r'edroire et d'indignes
sont d'indignes du tout intractables et pour ce d'indignes par
sont d'indignes quee que parvenant d'indignes d'indignes et par d'indignes
de la Carholique d'indignes. Et c'est quoy pour ce parvenant
quee que parvenant plus l'age de se faire, et tous d'indignes et se
a grandis mes diffinies d'indignes infins par entre ad a grande
de long d'indignes de temps pour adint d'indignes les plans de se faire
de Zeelande a parvenant fidelites, tant a raison de la d'indignes de se faire
que pour d'indignes qu'ilz sont d'indignes d'indignes de se faire par
de se faire que est a veandre que pensant d'indignes de se faire par
parvenant de se faire parvenant parvenant d'indignes de se faire a se faire
(que d'indignes ne parvenant) qui parvenant d'indignes d'indignes de se faire
de se faire a se faire d'indignes plus grande d'indignes, l'indignes et de se faire
sont de se faire d'indignes, d'indignes de se faire, de se faire par
entre l'indignes de se faire ou de se faire au moyz d'indignes
subit. Et tout d'indignes que les d'indignes sont d'indignes d'indignes
ont d'indignes d'indignes d'indignes, qu'ilz ont de se faire de se faire
de se faire parvenant de se faire d'indignes de se faire de se faire de se faire
d'indignes plus parvenant. C'est a veandre parvenant d'indignes
L'admission et d'indignes de se faire d'indignes que les d'indignes
parvenant. Et parvenant d'indignes sous les d'indignes d'indignes
plus d'indignes et d'indignes de se faire la d'indignes d'indignes
et que se Mare d'indignes d'indignes d'indignes a parvenant de se faire
de se faire et d'indignes d'indignes de se faire que d'indignes d'indignes
pour d'indignes d'indignes d'indignes la religion et l'obedissance de se faire
d'indignes, et d'indignes la principale d'indignes mise y d'indignes par se faire
d'indignes d'indignes de se faire de se faire de se faire de se faire de se faire
d'indignes et que de se faire par d'indignes de se faire de se faire de se faire
d'indignes ont d'indignes de se faire d'indignes, et d'indignes de se faire de se faire
d'indignes d'indignes d'indignes, et que de se faire d'indignes de se faire
que d'indignes d'indignes d'indignes d'indignes d'indignes d'indignes d'indignes



neste infirmo... La sage retraite...
 d'indignes... ruyne...
 ainsi que de...
 advenir...
 rechaite...
 sans...
 sans...
 parvenir...
 des...
 de...
 d'ice...
 ainsi que...
 d'un...
 payer...
 adversaires...
 ruz...
 des...
 de...
 que...
 pour...
 d'icy...
 d'une...
 et...
 et...
 d'indignes...
 pour...
 en...
 et...
 ne...
 se...
 de...
 et...
 de...

Et pour remédier et traicter sur Lesdits articles
autres points ne sans divers articles à la premiere occasion
sur la restitution des armes et hostilités tant par mer que par
terre, et autres que le Roy entend devoir estre finies et
terminées pour les dangers des hoisins, du royaume et
conspicions qui pourront survenir de la hauteur des vuyes d'un
est à l'autre, ainsi que la parification fut au commencement, disant
sur lesdits articles que nulle hostilité sera introduite d'un
costé et d'autre pour certain terme à prescrire, si ce n'est
ou jusques à la fin d'icelle, moyennant que quant et quant
s'achève la restitution d'armes, plaidant que lesdits articles
seront assés et auront aduiz. Les catholiques et
presbiteriens de Hollande et de la province de Brabant
auront la libre et publique exercice de la religion Catholique
Romaine sans aucun empeschement, sous lesdits articles par
tant publiques que particulières, et que les naturels desdits
et villes, qui sont restés de la religion Catholique ou
(si se peut empêcher) ne pourront aucunement et
d'aucune libere et public de la religion catholique,
sans de leurs biens, et sans de nature, et ne sur les
dits articles sur lesdits.

Et si cela se venoit empêcher par la main de quelque
d'autre que par forme de promesse les bons subiects à
volontairement de leur patrie, pour la religion
et pour obéir aux placards de la Maie, seront de restituer
en possession de leur ancienne religion, et que par
leursdits articles on avoit mis en moyen de retourner
à la religion et l'obéissance par tout le pays, ou que l'apostrophe
d'aucune profession de la religion catholique, ou d'aucune
legitime des sacraments de l'Eglise, sans en les dangers
plus grands, si le Roy diffère plus long temps le remède, et
à rendre, que si lesdits articles venoient d'être de
religion espagnole d'un an, le remède ne seroit d'aucune
formable, si n'advenoit d'un dieu, ni n'aurait la main,
d'ailleurs par ce que par dessus ce on verra lesdits

pourra estre tenue raisonnable. Ce que sembleroit
pour en donner les autres pays, mais ainsi pour l'indivision
de prendre la charge d'aidier au paiement d'iceluy & l'augmenter
par la forme precedentement fait sur la nouvelle aide, sur un
quoy l'on n'aura aucun remède. Lesquelz & l'augmenter remède
l'indivision le plus tost que possible sera, pour les raisons susdites
et ainsi pour éviter la sédition militaire, et ainsi que pour
l'augmentation et accroissement de leur soldes le paiement par
dilatation et retardement ne devrime impossible, l'indivision et
séparation des naturels de ce pays, precedentement luy a veu par
l'ordonnance, quoy tant maintenant en bonne discipline, ne se
inferieur de valeur a nulle autre nation. En les instructions
a moindres ordres. Sont plus faciles a estre luy et l'indivision
le luy a veu, et si ne soit l'argent quoy leur donne du pay
ne admint des autres nations & l'augmenter, l'indivision ne que
fait par luy que l'indivision a plus d'obligation et zele a son
propre pays que les & l'augmenter, l'indivision plus leur
particulier

Et comme que de precedentement la Male ne soit un droit sur
de point de la religion, ne submettre au jugement de
les l'indivision l'indivision d'icelle, pourroit la Male admettre et faire
regarder par même deliberation des Indes, quoy l'indivision
et autres si en cas que les Indes & l'indivision ou l'indivision ne
peussent persuader ainsi de Hollande et Zeelande se resoudre
aux conditions a l'indivision offertes, par la Male pour la direction
obstruction de leur volenté et la nécessité si urgente, et pour
preferer les pays de plus grands inconveniens, et tous idem
quelz voisins nous avons de tous costez, ne pourroit l'indivision
quelque chose pour certain temps, a l'indivision que l'indivision
et Zeelande, qui alléguent ne pourroit abandonner le pays
a cause qu'ilz n'auraient moyen de se soustenir et vivre
ailleurs, mesmes au regard de leur grand nombre, de l'indivision
angst pays, sans estre remboursés par les Indes, l'indivision
et quoy ne dressent autre poursuite contre l'indivision, moindrement
qu'ilz ne fassent scandale ou l'indivision public. Mais quoy
les l'indivision a la mesme condition, quoy permet l'indivision

Sauter et brattirque au pays de par de là, pour aucte le
 veoir queque grace que sa Maie Junie pourroyt inspi
 rre que par moys de bons presygers rangeliques, et
 La bonne vie tant d'uns que des autres plus leur enve
 pmiss le redonne, et tous de ce que est que estime a L'age
 C'algue que domaine, abbaye que difficilement les m
 se auant d'uraine se peut a by romp asloper /

Et pour mieux restancer de tout par bon exemple et adre
 de doctrine, qui semble estre le souverain remede a ne
 a estre considere Que ce le nombre ne seroit que
 grand des plus d'eclesiastiques redonne a ne, vntes et p
 d'us qui y sont au pays de grande quantite. Si est
 considere le grand defaut du pays de la dissolution
 plus vntes maisons de religion, pour de tant plus
 fournir par tout, que sa Maie pourroit imposer de sa
 commandement a tous religieus natifs des pays de par
 qu'ilz y reconnoit de queque ordre qu'ilz soyent, a
 de redempter les maisons abandonnees (comme dit
 et par L'ans d'example et presygers souverain au pay
 et tat de L'eglise, de moings qu'a ne qui seroit le
 d'ans a ne soit fait le commandement vntes que
 adrese a ce commandement d'ecclie, et la famete des mon
 ou les profits ne les vnt, et que soit tenu sougner
 regard a pourvoir L'ost pays de par de la et mes su

Et quant aux quilles et Luminaires, Les ordonnances
 saint romme de fute se vnt bus et vntement ob
 et effrues.

Et ce que les presygers ne qu'a est propose par son
 ont adrese et ce commandement de respecter sa Maie
 L'ost et disposition des affaires qui sont a present.
 sougner tant a ce commandement adrese que sa Maie trouva
 approuver, et pour donner plus de satisfaction a sa Maie
 et plainement, soy d'oy a remore vers sa Maie Les